



Communiqué presse

7 octobre 2026

Vingt ans après l'ADSL, le réseau des Hautes-Pyrénées prend le virage des services numériques

Signé lors de l'Université de la Transition Numérique des Territoires (UTNT), un avenant au contrat liant la société Hautes-Pyrénées Numérique, filiale d'Axione et la Régie Hautes-Pyrénées Haut Débit ouvre la voie à de nouveaux services numériques pour l'ensemble des collectivités des Hautes-Pyrénées. L'objectif : permettre à toutes les communes d'accéder, selon ses besoins, à des services jusqu'ici plus couramment déployés dans les grandes villes. Au cœur du projet figure un réseau nouveau en son genre : le Réseau Multi-Services (RMS) développé par Axione, qui permettra d'accéder à un catalogue de nouveaux services numériques via une seule infrastructure et un seul interlocuteur.

Un partenariat de longue date qui accompagne l'évolution des besoins du territoire

Conclu il y a plus de quinze ans, le contrat initial répondait à un autre enjeu : offrir la possibilité d'un accès à Internet aux habitants par la technique de l'ADSL. Depuis, la fibre optique s'est déployée et les besoins des collectivités ont nettement évolué. La modernisation du réseau départemental doit désormais leur permettre de s'appuyer sur cette connectivité performante pour faire fonctionner leurs services publics et développer de nouveaux usages.

Grâce au déploiement du Réseau Multi-Services (RMS), les collectivités locales pourront accéder, via une infrastructure unique portée par une entité publique mutualisée, à un catalogue de services comprenant notamment connexion Internet, téléphonie, Wi-Fi, vidéoprotection ou encore hébergement sécurisé de leurs données. Elles pourront opter pour les services indispensables à leur fonctionnement administratif et technique, puis faire progressivement évoluer leur offre selon leurs choix.

Un même niveau de service, quelle que soit la taille de la commune

Dans un département qui compte près de 500 communes et regroupement de communes, dont 84 % comptent moins de 500 habitants, la mutualisation répond à une difficulté concrète : les petites collectivités disposent rarement des moyens techniques humains et financiers nécessaires pour mettre en œuvre et gérer seules les solutions numériques de demain. Le Département a fait le choix de mettre en place une infrastructure capable de proposer le même niveau de service sur l'ensemble du territoire. Le futur syndicat mixte sera porté par le Département et constituera un guichet unique. Chaque collectivité restera libre d'y adhérer et ainsi d'accéder aux offres de services dont elle a aura besoin, et cela à son rythme.

Les usages pourront être immédiats : équiper une mairie en téléphonie et en accès Internet, proposer un Wi-Fi aux commerçants lors d'un marché ou déployer une solution de vidéoprotection pour un bâtiment ou un espace public. À terme, le réseau pourra aussi accueillir d'autres applications liées à la

gestion des bâtiments, de l'eau ou de l'éclairage public, selon les services retenus par les collectivités et en concordance avec les gestionnaires de ces différents réseaux.

Une maîtrise publique des services numériques

Avec cet avenant, le Département entend conserver la maîtrise de la stratégie numérique de son territoire. De son côté, la société Hautes-Pyrénées Numérique assurera la modernisation et l'exploitation de l'infrastructure, tandis que les services numériques seront proposés aux collectivités directement par la structure publique chargée de les fédérer. La sécurité et la maîtrise des données font également partie des exigences exprimées par le Département.

Ce projet marque ainsi une nouvelle étape pour le réseau public des Hautes-Pyrénées : après l'accès à Internet des habitants, il devient un support pour la transformation numérique des communes et, à travers leurs services publics, pour le quotidien de leurs administrés. Les sites vitrines, mis en place au sein de communes représentatives permettent aux collectivités de se faire une idée concrète du dispositif.

Un nouvel élan numérique pour les entreprises

Dès la genèse du réseau public numérique, une attention particulière a été portée aux professionnels. De fait, les entreprises du département pouvaient accéder à une offre de connectivité via le très haut débit fibre optique, contribuant ainsi à l'attractivité économique du territoire.

Cet avenant offre aujourd'hui aux professionnels un accès beaucoup plus facile au réseau public via les opérateurs de services. Les tarifs d'accès ont notamment été revus à la baisse, permettant à toutes les entreprises de bénéficier d'un réseau fiable, rapide et évolutif.

Ces tarifs appliqués sur tout le département sont aujourd'hui comparables à ceux pratiqués sur les centres urbains et concurrentiels comme Toulouse, Bordeaux ou encore Paris.

« Nous travaillons avec les Hautes-Pyrénées depuis près de vingt ans. À l'origine, notre priorité était de connecter les habitants. Aujourd'hui, nous mettons ce réseau au service des communes : une petite mairie doit pouvoir accéder à la téléphonie, au Wi-Fi ou à la vidéoprotection avec le même niveau de qualité qu'une grande collectivité, et bénéficier des services dont elle a réellement besoin. », affirme Eric Jammaron, Président d'Axione et de Hautes-Pyrénées Numérique.

Contact presse :

Hautes-Pyrénées Numérique / Axione : Alix Germain – germain@droitdevant.fr – 07 64 44 74 36

À propos d'Axione :

Acteur majeur de la transformation numérique en France, ancré dans les territoires, Axione s'engage depuis plus de 20 ans auprès des entreprises et des collectivités pour **rendre le numérique accessible à tous**, tout en plaçant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de ses actions.

Axione développe **des services innovants** pour les collectivités et les entreprises, tels que les [Réseaux Multi-Services](#), [l'IoT](#), la [vidéoprotection](#), la [couverture indoor](#), la [5G](#) ou encore l'exploitation des réseaux pour répondre aux besoins croissants du numérique. Son ambition est d'être **un acteur à impact sur chaque territoire** et **améliorer ainsi le quotidien des citoyens et des entreprises**.